

LA SEMAINE PARLEMENTAIRE

du 4 au 8 mars 2019

INDUSTRIE

Monsieur Raphaël SCHELLENBERGER a appelé le Ministre de l'Economie à défendre les intérêts industriels de la France, lors de la séance de questions au Gouvernement du mardi 5 mars.

- *"La logique de développement de l'économie par les seules fusions et acquisitions imposées par M. Macron démantèle tout ce que l'excellence industrielle française a su faire de mieux";*
- *"La France ne doit pas abandonner son ambition industrielle au bénéfice de profits boursiers immédiats. Il y a urgence à ouvrir les yeux et à défendre nos intérêts !"*



>> Lien vers la vidéo en cliquant sur l'image

Si le Ministre se satisfait dans sa réponse d'une progression très limitée de l'emploi industriel, la réalité du paysage industriel français est préoccupante : **une production en recul** (-2,1% sur un an, et même -6,8% sur les trois derniers mois selon le dernier tableau de bord *France Industrie* publié en janvier 2019), **des abandons stratégiques** comme ALSTOM et une **fiscalité toujours dissuasive**.

AVENIR DE L'EUROPE

Raphaël SCHELLENBERGER était l'invité de *la Chaîne Parlementaire* pour un débat sur l'Europe après la publication d'une tribune sur le sujet par Emmanuel MACRON :

- *"En publiant cette tribune et en intervenant de la sorte dans la campagne européenne, Emmanuel MACRON a abandonné son rôle de chef de l'Etat pour celui de chef de parti, un parti profondément déstructuré";*
- *"Emmanuel MACRON est favorable à un nouvel élargissement de l'Union européenne. Les Républicains y sommes opposés : sécurisons d'abord l'Europe telle qu'elle est. Notre position est claire et constitue une ligne de division nette avec En Marche".*



>> Lien vers la vidéo

M. le Député a également souligné l'incompatibilité entre la défense d'une **préférence européenne, indispensable dans la bataille commerciale**, et l'alliance souhaitée par En Marche avec l'ALDE, parti européen ultralibéral.

ENERGIE – INTERCONNEXIONS ELECTRIQUES

M. SCHELLENBERGER appelle l'attention du Gouvernement sur l'**engagement annoncé par l'Europe et la France d'augmenter le nombre d'interconnexions électriques**, afin de permettre une meilleure circulation de l'énergie et réduire les prix de l'électricité. La législation française, en contradiction avec les règles européennes, doit évoluer pour rendre concrètement réalisable le développement d'infrastructures financées par les opérateurs privés prêts à porter ces projets.